

AFFRANCHIR

AU TARIF

EN VIGUEUR



AMETRA06

2-4, rue Jules Belleudy
BP63154
06203 NICE Cedex 3

VALORISONS LE CAPITAL SANTE DE VOTRE ENTREPRISE

Vous souhaitez plus d'informations ?

Nos psychologues du travail se tiennent à votre disposition :

Fax. 04 93 55 11 46

Email : psychologues@ametra06.org

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL
AU SEIN DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

AMETRA06

2-4, rue Jules Belleudy
BP63154 - 06203 NICE Cedex 3

www.ametra06.org

PRÉVENTION | CONSEILS | ACCOMPAGNEMENTS | SUIVIS MÉDICAUX | FORMATIONS

Retrouvez toutes
nos éditions sur
www.ametra06.org



Collection
SERVICES



RPS AIDE À L'ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

PRÉVENTION | CONSEILS | ACCOMPAGNEMENTS | SUIVIS MÉDICAUX | FORMATIONS

Retrouvez toutes
nos éditions sur
www.ametra06.org



L'EUR EXTERNE

AMETRA 06 - Credit photos : Shutterstock - Reproduction interdite, tous droits réservés - Document non contractuel - 09/19

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Document Unique d'évaluation des Risques (DUER)

Article R.4121-1 du Code du travail

Tout employeur doit rédiger et mettre à jour annuellement le DUER. Ce document retranscrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels et les moyens de prévention existants et ceux à mettre en place.

Articles L.4121-1 à 5 du Code du travail

Tous les employeurs ont pour obligation d'identifier et de prévenir le stress au travail.

« ... Les employeurs prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés... ».

Par des actions :

- De prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail.
- D'information et de formation.
- De mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

OBJECTIF

S'approprier une méthodologie pour l'élaboration du plan d'actions à partir du résultat de l'évaluation dans le but de limiter l'impact des risques psychosociaux (RPS).

PUBLICS CONCERNÉS

- Employeur ou son représentant
- Encadrement de proximité
- Référent prévention
- Représentants du personnel
- Salariés volontaires

PRESTATION

L'AMETRA06 vous propose une aide à l'élaboration du plan d'actions des RPS. Cette présentation est réalisée à partir de la méthodologie de l'outil « Faire le point » de l'INRS. Elle est également compatible avec d'autres méthodes d'évaluation des RPS.

Pré-requis :

Pour suivre cette prestation, il est indispensable d'avoir effectué une évaluation récente et documentée des RPS dans votre entreprise.

L'AMETRA06 vous propose deux prestations préalables pour vous aider aux différentes étapes de la démarche de prévention des RPS.

Nos dépliants de sensibilisation et d'aide à l'évaluation des RPS sont consultables et téléchargeables sur [www.ametra06.org/ Espace documentaire/ Documentation/ Services](http://www.ametra06.org/Espace_documentaire/Documentation/Services).

Programme :

1. Rappel de la démarche globale de prévention
2. Rôle du groupe de travail
3. Pré-requis pour la réalisation du plan d'actions
4. Méthodologie :
 - Phase de réunion préparatoire
 - Phase de réunions de travail

Modalités pratiques :

Lieu : sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06

Durée : 2h30

Effectif : groupe de 10 personnes maximum

Intervenant : psychologue du travail

Inscription :

Par l'intermédiaire de votre médecin du travail ou par retour du bulletin d'inscription ci-contre, également disponible sur www.ametra06.org

Votre inscription ne sera validée qu'après réception de votre évaluation et l'étude de ces documents.

A DÉCOUPER SUIVANT LES POINTILLÉS



BULLETIN D'INSCRIPTION

RPS / AIDE À L'ÉLABORATION PLAN D' ACTIONS

À retourner par :

- **Courrier :** adresse pré-imprimée au verso, affranchissement obligatoire
- **Fax :** 04 93 55 11 46
- **Email :** psychologues@ametra06.org

Entreprise :

N° adhérent :

Adresse :

E-mail :

Tél. :

Nom de l'interlocuteur :

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise et signature :

Si vous appartenez au secteur sanitaire et social, merci de cocher cette case.

Nombre et fonctions des participants :